



Exemplarité des acteurs publics

→ **2023** : Aligner les objectifs du SME et réaliser un BC de l'administration

2024 → 2030 : Poursuivre la mise en œuvre des directives et des mesures associées

Enjeux

La stratégie climatique doit être portée par des entités publiques exemplaires : en premier lieu l'administration cantonale, mais aussi les communes et les différents IDP (SIG, TPG, HUG, aéroport, fondations immobilières, FTI, IMAD, etc.).

Cette exemplarité est essentielle pour fédérer tous les acteurs du canton autour d'une ambition commune.

L'État de Genève s'efforce depuis plusieurs années à rendre compatible les activités de son administration avec les principes de développement durable. À cet égard, le Conseil d'État posait les bases d'un Système de Management Environnemental (SME) en 2001 dans le cadre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) (Agenda 21). Depuis 2001, 12 directives transversales ont été adoptées par le Conseil d'État.

Les responsabilités de mise en œuvre, de suivi et de mise à jour des directives, selon les thématiques couvertes par le SME (achats, énergie, déchets et mobilité), relèvent des services autorisés.

En 2018, le Conseil d'État a décidé de confier la gouvernance du SME à un comité de pilotage interdépartemental présidé par le conseiller d'État chargé de la politique environnementale avec l'appui du conseiller d'État chargé des infrastructures, et dont les membres sont les secrétaires généraux-ales de l'ensemble des départements ainsi que la chancelière d'État.

Les rapports de performance environnementale de l'État, publiés annuellement, indiquent les évolutions observées depuis 2012 selon les différentes thématiques concernées par le SME mais ne permettent pas d'effectuer un suivi des émissions totales de GES imputables aux activités de l'administration.

Un premier bilan carbone a été réalisé en 2011 avec comme objectif de réduire de 30 % les émissions de GES de l'administration d'ici 2020. L'établissement d'un nouveau bilan carbone permettra de mesurer l'atteinte ou non de cet objectif et d'envisager les mesures supplémentaires à mettre en œuvre pour viser désormais l'objectif de -60 %.

Description

- Aligner les objectifs du SME sur ceux du PCC. Il s'agira notamment de :
 - Assainir le parc immobilier de l'État (cf. fiche 2.1 du PDE) ;
 - Mettre en œuvre un plan de mobilité exemplaire pour l'administration cantonale (cf. fiche 2.7 du PCC) ;
 - Promouvoir la sobriété au sein de l'administration en matière d'achat et de consommation (cf. fiches 1.1 à 1.5 du PDE et fiches 3.1 à 3.6 du PCC).
- Poursuivre la fixation des cibles et le suivi de la mise en œuvre des directives et des mesures associées.
- Réaliser un 2^e bilan carbone de l'administration cantonale d'ici 2023.
- Évaluer les investissements de l'État sous l'angle climatique, identifier ceux qui ont un impact négatif et intégrer les résultats de ces analyses dans les processus décisionnels.
- Inciter les IDP et les communes à mettre en œuvre un système de management environnemental et à aligner leurs objectifs sur ceux du PCC.

Effets induits

- Légitimité de l'État pour inciter les acteurs du canton à prendre des engagements ambitieux
- Cohésion de tous les acteurs du canton autour d'une ambition commune
- Implication des collaborateurs des entités publiques dans la transition écologique

Périmètre d'application

État de Genève et Grand État



Accompagnement aux changements des acteurs du territoire

→ **2021** : Mise à disposition des outils pour les communes. Mise en place du processus de consultation

2021 → 2030 : Poursuivre la mise en œuvre des actions d'accompagnement

Enjeux

La transition vers la neutralité carbone ne peut se réaliser sans la mobilisation et l'implication individuelle et collective de l'ensemble de tous les acteurs du territoire dans la durée : collectivités publiques, entreprises, associations et population.

La transition est un processus long et difficile qu'il faut assister de la prise de conscience aux bons gestes réflexes. Il s'agit dès lors de mettre en place des actions d'accompagnement qui enclenchent, facilitent et soutiennent ce mouvement de transition. L'objectif étant d'augmenter la mobilisation et l'adhésion aux changements de comportements pour acquérir de nouvelles habitudes de vie individuelles et collectives.

L'accompagnement aide à dépasser les freins, notamment la perception lointaine et indirecte de la menace climatique et à activer les différents leviers du changement tels que les valeurs et avantages personnels, collectifs et sociétaux.

Il s'agit notamment de :

- Renforcer la prise de conscience de l'importance et l'urgence de la transition écologique ;
- Inciter à l'action en proposant des pistes concrètes pour agir en faveur du climat ;
- Mettre à disposition des outils méthodologiques ;
- Soutenir et valoriser les bonnes pratiques.

Description

- Poursuivre l'organisation des ateliers « communes et climat » mis en œuvre dès 2019 à l'attention des représentants des communes genevoises
- Mettre à disposition des communes genevoises des outils méthodologiques en vue de l'élaboration de plans climat à leur échelle, notamment par le biais du programme éco21-Collectivités des SIG.

- Sensibiliser les entreprises, notamment dans le cadre des rencontres du management durable, en collaboration avec la CCIG et la HEG.
- Inciter la Genève internationale à s'engager résolument en faveur d'une réduction rapide des émissions de GES, notamment en accompagnant l'initiative « 2050Aujourd'hui » à laquelle participent de nombreuses organisations internationales et Missions diplomatiques présentes à Genève.
- Favoriser les échanges d'expériences, par exemple en créant des « clubs climat » réunissant des représentants d'entreprises.
- Mettre en place un processus de concertation et de consultation permettant d'impliquer, sur la durée, l'ensemble des acteurs du territoire.
- Mettre en place des actions propices à l'engagement (expériences pilotes, individuelles, familiales collectives, par groupes professionnels, réseau, etc.).
- Mettre en place des actions d'encouragement (concours, etc.) pour récompenser l'engagement.
- Valoriser, soutenir et renforcer les réseaux (ambassadeurs, bonnes pratiques).
- Approfondir la connaissance sur les leviers et freins du changement de comportements, participer à des programmes de recherche-action avec les milieux académiques.

Effets induits

- Renforcement de l'implication citoyenne
- Développement des compétences dans le domaine du climat des acteurs du territoire
- Renforcement des capacités de résilience de la société

Périmètre d'application

Canton de Genève et Grand Genève



Communication et sensibilisation aux enjeux climatiques

→ **2021** : Élaboration de la stratégie et du plan de communication

2021 → 2030 : Organisation des campagnes de communication

Enjeux

L'objectif de la communication climatique est de mobiliser, malgré la menace lointaine et indirecte du changement climatique difficilement perceptible. Pour ce faire, l'angle utilisé repose avant tout sur une communication positive, et ce, en travaillant sur les co-avantages, les actions les plus efficaces, l'effet de groupe, l'approche émotionnelle ou le large spectre des valeurs collectivement partagées.

Il s'agit d'informer et de sensibiliser toutes les catégories de population afin de promouvoir des changements de comportement souhaité (modes de déplacements, pratiques d'achats...). Les acteurs économiques, entreprises et collectivités publiques, dont les stratégies d'investissement sont déterminantes pour un changement structurel socio-économique, font ainsi partie des cibles prioritaires.

Les différentes actions menées dans ce cadre devront ainsi permettre de renforcer la prise de conscience sur l'importance des enjeux climatiques et la manière dont ils se traduisent localement ; proposer des pistes d'actions concrètes propres à chaque acteur et domaine d'activité ; faire connaître les mesures du PCC et les bénéfices qui en sont attendus. Enfin, en mettant en valeur et en diffusant les bonnes pratiques, la communication participera à l'émergence d'initiatives locales.

Mais c'est aussi en tant que citoyens que les acteurs du territoire doivent être amenés à s'impliquer dans cette transition, dont la concrétisation devra pouvoir s'appuyer sur des processus de concertation élargis.

Description

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie puis un plan de communication à moyen terme sur le climat.
- Coordonner les actions de communication des différents services de communication porteurs des enjeux concernés (environnement, climat, santé, énergie, mobilité, urbanisme, etc.) dans un esprit de transversalité et de convergence.
- Organiser des campagnes de communication ciblées pour les différents publics cibles en partenariat avec les communes et autres entités identifiées. Il s'agit notamment de mutualiser les supports et outils de communication, par exemple en créant ou participant à une plateforme internet commune valorisant les bonnes pratiques et centralisant les informations utiles aux différents publics.

Effets induits

- Compréhension par les différents publics cibles des enjeux climatiques et des mesures mises en œuvre par l'État pour y répondre
- Renforcement de l'implication citoyenne, individuelle et collective

Périmètre d'application

Canton de Genève et Grand Genève



L'enseignement et l'éducation, moteurs de changement

→ **2023** : Poursuivre les démarches existantes. Établir une feuille de route pour la mise en œuvre des autres actions

2024 → 2030 : Déployer les actions dans l'enseignement et l'éducation

Enjeux

L'éducation est une des composantes essentielles de la politique climatique, à tous les niveaux, de la petite enfance aux hautes écoles. Elle vise à comprendre les causes et les effets des changements climatiques, les solutions possibles pour réduire les gaz à effet de serre ainsi que l'adaptation de nos sociétés. Elle implique aussi d'acquérir des outils pour expérimenter et évaluer des actions au niveau individuel et collectif.

Ces éléments sont mis en œuvre dans tous les degrés de l'enseignement public genevois.

Au niveau du secondaire plus particulièrement, les pratiques et les connaissances acquises doivent également permettre d'enrichir et d'éclairer les choix professionnels. La réponse aux enjeux climatiques repose en effet aussi sur le développement de nouveaux métiers (liés par exemple à la construction durable, aux filières alimentaires de proximité, à l'économie circulaire...), en même temps qu'elle implique la transformation voire la réorientation de certains métiers actuels (voir fiche 7.5).

Les enseignements et les projets initiés dans le cadre scolaire constituent ainsi de puissants vecteurs de transformation de la société dans son ensemble, via les changements de comportement qu'ils peuvent générer auprès du corps enseignant, des élèves, ou par extension auprès des familles, mais aussi grâce aux dynamiques locales qui peuvent émerger autour de projets d'établissements pilotes « ouverts sur la cité » (par exemple au niveau d'un quartier, d'une commune).

Description

- Valoriser et coordonner les démarches existantes et veiller à intégrer systématiquement la problématique des changements climatiques (cf. notamment la feuille de route DIP21 2019-2023 pour l'éducation en vue d'un développement durable).
- Promouvoir l'intégration des enjeux climatiques dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans l'enseignement professionnel en :

- veillant au déploiement à l'école des thématiques de la formation générale en lien avec l'éducation au développement durable, le cas échéant en faisant appel à des partenaires ;
- diffusant des outils et en concevant des projets pédagogiques spécifiques (cf. fiche 1.1 du PDE également) ;
- favorisant la mise en place de pratiques et d'environnements d'apprentissage exemplaires du point de vue du climat (ex. énergie, végétalisation, mobilité,...).
- Mettre en cohérence les enseignements et les actions abordant la thématique des changements climatiques avec la transition écologique et la protection de l'environnement (y inclus la biodiversité).
- Promouvoir l'intégration des enjeux climatiques dans la formation initiale et continue des enseignant-e-s, des membres des directions d'établissement et du personnel administratif et technique.
- Intégrer les enjeux professionnels liés à la transition climatique dans le cadre des prestations d'orientation et d'information scolaire et professionnelle.
- Soutenir la mise en place de projets pilotes pédagogiques favorisant l'implication des élèves en collaboration avec les partenaires de l'école notamment dans le cadre des plateformes développement durables communales.

Effets induits

- Renforcement des savoirs et des compétences des futurs citoyennes et citoyens, pour agir au niveau personnel et professionnel en faveur du climat
- Appropriation facilitée des mesures du plan climat par les élèves et le personnel du DIP

Périmètre d'application

Canton de Genève

Pilotage : DIP – DD / **Collaborations** : DGEO (DIP) – DGES II (DIP) – OFPC (DIP) – OEJ (DIP) – OMP (DIP) – SCDD (DT) – OCEN (DT) – OCAN (DT) – OCEV (DT) – OCEau (DT) – Communes – Hautes écoles



Formation et emploi de demain

→ **2023** : Poursuivre les démarches existantes.
Mener une analyse prospective sur l'évolution des filières et des métiers

2023 → 2030 : Contribuer à faire évoluer les formations en fonction des résultats de l'analyse

Enjeux

La neutralité carbone et la transition écologique passent par des changements structurels dans le fonctionnement de l'économie (relocalisation certaines productions, décarbonisation de tous les secteurs d'activité...). Ces changements vont de pair avec une transformation des métiers et des savoir-faire. Les évolutions qui en découlent, du point de vue de la nature et de la structure des emplois, alimentent aussi des questionnements plus larges sur le rapport au travail au sein de nos sociétés.

Les défis sont donc multiples : il s'agit d'accompagner les transformations déjà engagées dans certains secteurs d'activité ; d'anticiper les besoins de reconversion professionnelle à venir ; de soutenir la structuration et le développement de nouvelles activités, de nouveaux savoir-faire et métiers.

Les actions à déployer relèvent donc autant du domaine de la formation que de l'emploi. En matière de formation, les mesures liées à l'intégration du climat dans les formations initiales (voir fiche 7.4) seront complétées par une réflexion plus large sur l'adéquation des formations professionnelles existantes avec les évolutions attendues des métiers et des emplois. Cette démarche sera menée en coordination avec les instances fédérales et les Ortra, et en collaboration avec les représentants des milieux professionnels.

En matière d'emploi, il s'agit de soutenir les nouvelles filières et activités liées à la transition climatique, de manière à maximiser la création locale de nouveaux emplois (voir fiche 7.6). Dans cette perspective, on considérera autant les emplois liés à l'innovation et à la transformation digitale que ceux liés aux activités artisanales, à l'économie circulaire et servicielle, qui peuvent offrir des opportunités pour les programmes de réinsertion et de reconversion professionnelle (voir aussi fiche 7.7).

La crise COVID a indéniablement renforcé le télétravail en limitant ainsi les déplacements consommateurs d'énergie. Ainsi, notre canton doit saisir l'opportunité de se profiler dans des formations et des reconversions professionnelles liées aux emplois des technologies de l'information et de la dématérialisation des processus.

Description

- Mener une analyse prospective sur l'évolution des filières économiques et des métiers, en regard des formations professionnelles et continues accessibles au niveau régional.
- Valoriser et coordonner les démarches existantes visant la promotion des « métiers verts » (cf. notamment la fiche action 4 de la feuille de route DIP21 2019-2023 pour l'éducation en vue d'un développement durable).
- Renforcer les collaborations avec les Ortra pour contribuer à l'évolution des formations dans une perspective d'une société post carbone.
- Créer, au niveau local/régional, un groupe de travail avec les faitières des milieux professionnels concernés.
- Soutenir la mise en place de réseaux locaux réunissant les acteurs des nouvelles filières économiques liées à la transition écologique (par ex. économie circulaire et du partage).
- Promouvoir la réinsertion et la reconversion professionnelle à travers les métiers de la transition écologique et de la transformation digitale.

Effets induits

- Renforcement des filières économiques liées à la transition climatique et écologique ainsi qu'à la transformation digitale
- Renforcement de l'attractivité des hautes écoles et formations proposées au niveau régional
- Mise en place de programmes reconversion professionnelle dans les secteurs précités

Périmètre d'application

Canton de Genève



Une économie compatible avec les enjeux climatiques

→ **2023** : Élaboration de la feuille de route et étude relative à la fiscalité écologique

2023 → 2030 : Mise en œuvre de la feuille de route, et de la fiscalité écologique selon résultats de l'étude

Enjeux

L'économie et la préservation du climat ne sont pas des concepts antagonistes. Les opposer reviendrait à nier l'importance de la création de richesses, indispensable pour mener l'ensemble des politiques publiques.

Toutefois, il est admis qu'aujourd'hui les prix des biens et des services n'intègrent que très partiellement leurs effets induits sur l'environnement - que ce soit en termes d'utilisation de ressources (eau, air, biodiversité, etc.) ou de pollution. Par ailleurs, la production de ces biens et services repose essentiellement sur l'extraction des énergies fossiles, épuisables et fortement émettrices de gaz à effet de serre.

La prise de conscience mondiale de l'importance d'un changement de cap important amène une majorité d'institutions et d'États à s'engager sur la voie d'une économie post carbone basée sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation circulaire des ressources.

Ce contexte global offre une palette d'opportunités à notre territoire. Sa vocation internationale, son centre de compétence en matière de trading et de finance, mais également la diversité de son tissu de PME fait de Genève un acteur clé pour tendre vers une économie durable et soutenable.

Une économie durable et soutenable créatrice d'emplois et de ressources, qui permette de mener à bien des politiques publiques résolument innovantes.

Description

- Identifier les emplois potentiels liés à la durabilité (agriculture de proximité, développement des circuits courts, nouvelles technologies, etc.).
- Soutenir et développer les initiatives visant à se rapprocher de circuits économiques bas carbone.
- Identifier les activités économiques qui peuvent être relocalisées, établir une stratégie de relocalisation et la mettre en œuvre.
- Élaborer une feuille de route cantonale pour l'économie circulaire fondée sur les travaux entrepris dans le cadre de Genève circulaire et éco21- déchets & économie circulaire.
- Accompagner la transition/reconversion en termes de formation et de soutien aux entreprises notamment au travers du guide *PME et développement durable* (cf. également la fiche 7.5).
- Veiller à l'intégration des enjeux climatiques dans la mise en œuvre de la stratégie économique.
- Examiner l'opportunité d'instaurer une fiscalité écologique.

Effets induits

- Réduction/anticipation des risques financiers liés aux changements climatiques
- Renforcement de la compétitivité et des capacités de résilience de l'économie genevoise
- Création d'emplois en lien avec la durabilité (rénovations de bâtiments, technologies innovantes et durables, potentialité de l'économie circulaire)

Périmètre d'application

Canton de Genève et Grand Genève



Cohésion sociale, insertion et intégration

→ **2023** : Poursuite des démarches existantes. Établissement d'une feuille de route pour la mise en œuvre des actions

2023 → 2030 : Mise en œuvre des actions

Enjeux

Selon leur lieu de vie, leur activité professionnelle, leur niveau de revenus ou leur état de santé, les différentes catégories de population sont inégalement exposées aux nuisances et pollutions liées à l'usage intensif des énergies fossiles, ainsi qu'aux risques – matériels et sanitaires – associés aux changements climatiques.

Les marges de manœuvre dont chacun dispose pour adapter ses comportements et conditions de vie aux nécessités de la transition climatique peuvent également varier fortement, en fonction des moyens financiers à disposition, mais aussi des possibilités d'accès à l'information, comme aux ressources locales sur lesquelles repose la transition (par exemple l'alimentation saine, les services liés à l'économie circulaire...).

Il existe ainsi un risque que, sans une attention particulière, les mesures de politique climatique contribuent au renforcement de certaines disparités, notamment des inégalités territoriales suivies par le CATI-GE, alors même que la solidarité et la cohésion sociale sont des composantes essentielles de toute démarche de transition climatique et écologique.

L'enjeu consiste donc à prendre en compte, lors de l'élaboration des dites mesures, leurs effets différenciés en fonction des catégories de population et secteurs du territoire. L'objectif est double : prévenir un accroissement des inégalités mais aussi valoriser les leviers de changement associés à la neutralité carbone pour renforcer la cohésion et l'intégration sociales au niveau local, mais aussi les solidarités au niveau global.

Description

- Décliner les actions de communication et information liées à la politique climatique auprès de publics cibles spécifiques (en coordination avec le BIE, la FASE et l'Hospice Général).
- Renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour les populations les plus précarisées.
- Instaurer un processus pour identifier les impacts socio-sanitaires des différents types de mesures liées à la politique climat (mesures existantes, planifiées), et prendre en considération ces enjeux dans le cadre de l'évaluation préalable des projets de loi et des stratégies cantonales qui s'inscrivent en faveur de la durabilité du climat.
- Mener une analyse de la dimension territoriale des inégalités liées au climat et aux mesures de politique climatique en évaluant l'opportunité d'enrichir les rapports du CATI-GE avec des indicateurs liés au climat.
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes de réinsertion professionnelle et de réintégration sociale à vocation écologique et/ou qui s'inscrivent dans des secteurs tels que l'économie circulaire et les filières courtes, en coordination avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Effets induits

- Contribution à l'égalité des chances entre toutes les catégories de population
- Préservation et amélioration de la santé de la population.
- Contribution à l'insertion et l'intégration sociale des populations vulnérables.
- Renforcement des activités liées à l'économie sociale et solidaire.

Périmètre d'application

Canton de Genève



Des investissements financiers compatibles avec les enjeux climatiques

→ **2023** : Exemplarité des acteurs institutionnels, consolidation des outils, sensibilisation des autres acteurs

2024 → 2030 : Déploiement des outils et généralisation des pratiques financières climato-compatibles

Enjeux

Dans le cadre de l'Accord de Paris en 2015, les pays signataires se sont engagés à rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de GES et résilient aux changements climatiques » cf. art 2.1.c.

Dès lors, il s'agit d'accélérer la contribution du secteur financier à la réalisation de la transition énergétique.

À ce titre, et depuis plusieurs années, Genève consolide sa position de pionner en matière de finance durable. Disposant du pouvoir unique de l'écosystème présent à Genève et en Suisse, notre canton peut jouer un rôle particulier pour accélérer la mise en œuvre d'une finance durable compatible avec les enjeux climatiques.

Une large partie des acteurs financiers ont d'ailleurs réorienté leur activité en intégrant ces notions et en projetant des stratégies à long terme en lien avec une finance durable.

La CPEG s'est engagée sur cette voie, en prenant en compte les aspects d'ordre environnemental, social et de gouvernance (critères ESG) et en devenant le premier fonds de pension suisse à rejoindre l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC).

L'objectif consiste à :

- renforcer la compétitivité à long terme de la place financière genevoise en matière de finance durable en soutenant l'innovation,
- respecter, voire d'anticiper, les accords internationaux dans ce domaine, lesquels deviendront inéluctablement de plus en plus contraignants à l'avenir,
- répondre à la demande croissante des investisseurs,
- jouer un rôle actif dans l'orientation des flux financiers vers une société post carbone.

Description

- Favoriser le développement de nouveaux produits financiers, notamment d'obligations vertes par l'État, les communes, voire les entreprises.
- Développer l'offre de formation initiale et continue en matière de finance durable.
- Promouvoir les bonnes pratiques dans la prise en compte des enjeux climatiques au sein des caisses de pension publiques/Grand État, communes) et des institutions cantonales.
- Promouvoir l'outil de compatibilité climatique des portefeuilles financiers de l'OFEV auprès des caisses de pension, des compagnies d'assurance, des gestionnaires de fortunes et des banques.
- Inciter les entités citées ci-dessus à la publication systématique d'informations standardisées et comparables sur la prise en compte des enjeux climatiques.
- Organiser des événements pour favoriser les échanges à l'instar de la Building Bridges Week (semaine de la finance durable) qui s'est tenue à Genève en octobre 2019.

Effets induits

- Réduction/anticipation des risques financiers liés aux changements climatiques
- Renforcement de la compétitivité de la place financière genevoise, avec la création d'emplois liés
- Prise de décision responsable des investisseurs grâce à une meilleure information

Périmètre d'application

État de Genève, Grand État et canton de Genève